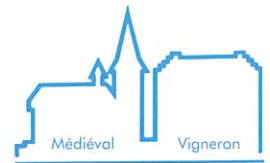




COMMUNE DE VENTHÔNE

Rue du Village 20, 3973 Venthône



CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Venthône est convoquée à la salle polyvalente le

LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009 A 20H00

avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du PV de l'Assemblée primaire du 15 juin 2009
2. Lecture et approbation du budget 2010 (décision)
3. Planification financière 2010-2013
4. Modification du règlement communal d'exécution de la loi cantonale sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18.11.1977; règlement intercommunal avec la commune de Miège – type service obligatoire (décision)
Le règlement est à disposition du public, gratuitement, auprès du secrétariat communal ou le site www.venthone.ch sous la rubrique « NEWS »
- 5.1. Informations et décision sur le projet de construction d'une crèche dans le cadre de l'espace Pradecourty (art. 17, lettre c, LCo) (décision)
- 5.2. Décision d'un emprunt de frs. 1'200'000.— pour la construction d'une crèche (art. 17, lettre e, LCo) (décision)
6. Informations par dicastères
7. Divers

Les personnes qui désirent un exemplaire du budget peuvent se le procurer auprès du secrétariat communal ou consulter le site www.venthone.ch sous la rubrique Administration / finances et fiscalité /

Le Président :

Gérard Clivaz

Le Secrétaire :

Daniel Antille

Venthône, le 23 novembre 2009